



Je souhaite porté plainte pour faux témoignage

Par **babas2**, le 19/11/2008 à 16:22

oui un amie c'est fais condamné abusivement par un tribunal et je n'ai pas put faire appel en temps et en heure car je souhaitais la garde de mon fils,rnl'avocat a l'époque m'avait conseillé de ne pas faire appel car le jap ne savant pas se qui me tomberais dessus en appel ne me donnerais pas mon enfant je l ai écouté j ai obtenus mon fils, mais le problème c'est que quand j'ai voulu faire appel trop tard ma ton dit victime d'abus des gendarme et autre, je ne sait plus quoi faire on ma dit de porté plainte pour faux témoignage contre ma concubine afin de pouvoir réouvrir l'enquête mais le problème c'est que je lui ai pardonner et elle revit avec moi alors qu'elle a été effectuer un témoignage contraire a ses première déclaration au gendarme que faire porté plainte contre elle pour faux témoignage et risqué de lui créer les problème ou ne pa

Par **domi**, le 19/11/2008 à 18:20

Bonsoir , pour obtenir une réponse , il faudrait déjà relater les faits d'une manière précise sans oublier ponctuation et majuscules ! Car pour l'instant votre histoire est incompréhensible...
Domi

Par **babas2**, le 19/11/2008 à 19:57

hez bien en clair je suis victime d'une injustice et a cause tribuna de grans instance de mon ex

okrnelle est revenus et je lui ai pardonné, et pour ouvrir une enquête de condanation je suis obligé de déposer plainte contre elle pour faux témoignagerncar à l'époque je n'ai pas fais appel car derrière y avait le jaf, j ai eut raison car le jaf ne m'aurai pas confier mon fils si j avait été en apel ne sachant pas se qui pouvais m'arrivé

Par **Marion2**, le **19/11/2008 à 20:10**

Désolée babas2, mais c'est toujours aussi incompréhensible...rnVous dites être victime à cause du Tribunal de Gande Instance de votre ex ?rnCela veut-il dire que le TGI a donné raison à votre ex ?rnQu'entendez vous par une "enquête de condamnation " ?rnVotre ex aurait fait un faux-témoignage, mais à propos de quoi ?rnMerci de vous expliquer clairement si vous voulez une aide.rnCordialement

Par **babas2**, le **19/11/2008 à 20:28**

alors j'essai elle avait a l'époque déposé plainte contre moi pour violence,rnet suite a un abus de sa famille et des gendarmern j ai été condané et je n'ai pas fais appelle a l'époque, mais si je veux rouvrir une enquête suite a tous sa pour revoir le jugement,rnje doit porté plainte contre elle pour faux témoignage car elle est retourné au gendarme leurs expliqué que c'etait le gendarme del'époque qui l'avait forcé a porté plainte et sa famille et a raconté des connerie sur moi.rnpour pouvoir annulé le jugement et déposer plainte contre le fameux gendarme rnil faux que je porte plainte pour faux témoignage c est pas gagné et j'hésite de le faire je demande conseil merci

Par **domi**, le **19/11/2008 à 20:54**

[fluo]elle est revenus et je lui ai pardonné[/fluo], alors à quoi bon vouloir réouvrir une enquête puisque vous avez repris la vie commune ???

Par **babas2**, le **19/11/2008 à 21:51**

ben j ai du mal a avalé ma condanation et le faite que des gendarmes ontrn pas a abusé de leurs pouvoir et de plus les juges d'application de peine qui son toujours en train d'allimenté la pression histoire, de bien t en merdé rncar quand tu n'est pas d'accord avec le jugementrn c est pour me debarrassé de sa ,et il y a le casier judiciaire je ne peux pas vivre tranquille en sachant sa et celle la seul solution que j'ai pour ouvrir le procèsrnla justice est merdique une personn qui a le bac plus 5 un juge dit que tu est coupable et même si tu lui prouve le contraire et bien non c est faut toi tu mens et lui a raison innadmissible